



Permis de conduire

Par Visiteur

Bonjour

on fils allait avoir 3 ans de permis fin juillet 2008.

fin janvier 2008, il a reçu un courrier recommande qu'il n'est pas allez chercher (il etait absent et n'a pas donc su que cela venait de la prefecture.) il a donc continuer a conduire normalement. Il a ete controler a plusieurs reprises par la police de la route de lyon, pour simple verification. RAS. en aout 08 au cours d'un banal controle,

a Perpignan, la police lui l'a informée qu'il n'avait plus de permis depuis fin janvier 2008 et a immobilisé le vehicule. il est passe au tribunal de perpignan , avec un avocat, le 4.1.2009 qui l'a condamné a repasser seulement le code. a l'auto ecole, ils lui disent qu'il doit repasser totalement son permis.

- lors de l'annulation par la prefecture en janv. 08, il n'avait pas 3 ans de permis, et devait donc repasser la totalite du permis

- lors de la decision du tribunal en janvier 2009, il avait plus de 3 ans de permis devait repasser le code seul

A qui appartient la decision, la prefecture ou le tribunal

est-il possible decontester la decision de la prefecture

sachant qu'il est boulanger et a besoin d'un vehicule pour aller travailler de nuit.- merci - salutations

Par Visiteur

Bonjour madame,

Je ne comprends pas les faits. Pourquoi votre fils a perdu son permis? C'est une question fondamentale.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Bonjour

c'est un permis a 6 points, il n'a plus de points sur son permis pour : avoir griller un feu rouge et depassement par la droite

salutations

Par Visiteur

Bonjour

vs m'avez pose une question , je vous aie repondue dans les 15mn qui suivaient.

c'est dans combien de temps la reponse ? dois-je rester connecter en attendant une autre question eventuelle ?

cordialement

Par Visiteur

Bonjour madame,

avoir griller un feu rouge et depassement par la droite

Visiblement, votre fils n'a commis que des contraventions. Autrement dit, le retrait de point a eu lieu immédiatement ce qui a pour conséquence que votre fils doit repasser son permis de conduire totalement, et non pas seulement le Code.

Mais je comprends pas pourquoi votre fils est passé en jugement?

Bien cordialement.